

d'Helsinki. De concert avec les 34 autres gouvernements participant à la CSCE, nous avons cherché, avec patience et persévérance, à obtenir une série de nouveaux engagements qui feront du document de clôture de Vienne un jalon dans les relations Est-Ouest.

La Conférence en est à sa phase finale - elle pourrait en effet prendre fin dans les jours ou les heures qui viennent - même s'il reste quelques problèmes à régler. Sans vouloir entrer dans les détails, je m'attends à ce que le document de clôture de la réunion de Vienne fasse état de progrès majeurs dans tous les domaines abordés dans le cadre du processus de la CSCE. Il pourrait ainsi constituer un fondement solide en vue d'autres progrès dans le renforcement des droits de la personne, de la stabilité et de la sécurité en Europe.

Nous nous réjouissons particulièrement à l'idée de deux nouvelles négociations sur les forces conventionnelles en Europe et d'une conférence permanente séparée - sur la dimension humaine - qui se penchera sur les droits de la personne et les questions connexes. Le document de clôture contiendra d'importants nouveaux engagements dans le domaine des droits de la personne, y compris la liberté de culte, la liberté de mouvement, le droit de promouvoir et de protéger les droits de la personne et les droits des minorités. Il entraînera en outre toute une gamme de mesures visant à réduire les obstacles bureaucratiques à l'émigration et aux déplacements et facilitera les échanges d'information, y compris en ce qui concerne les communications téléphoniques et postales.

Au chapitre des droits de la personne, l'Union soviétique a fait des progrès impressionnants au cours des deux années qui ont suivi l'ouverture de la réunion de Vienne. En 1986, le nombre de cas de réunion des familles que le Canada avait à régler avec l'Union soviétique était de 42. À la fin de 1988, ce nombre avait baissé à 11, dont 7 en cours de règlement. L'Union soviétique nous assure que des efforts sont faits pour régler les cas en suspens le plus vite possible. L'émigration a connu un bond spectaculaire: quelque 3 500 émigrants juifs ont quitté l'URSS en décembre seulement, la plupart à destination d'Israël. Ces derniers mois, de nombreux refuzniks de longue date ont obtenu un visa de sortie. Des centaines de prisonniers politiques ont été libérés, dont tous ceux qui surveillaient l'application des accords d'Helsinki, et il n'y a pas eu de nouvelles arrestations ou incarcérations fondées sur les articles à caractère explicitement religieux et politique du code criminel. Les pays d'Europe de l'Est ont arrêté le brouillage des programmes radiophoniques diffusés à partir de l'Ouest. La liberté de parole a été étendue, les minorités peuvent s'exprimer plus librement et les groupes religieux jouissent d'une tolérance accrue.